

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI TOTAL RETURN - A - AD

Code ISIN : (D) LU0149168907

Société de gestion : Amundi Luxembourg SA

Objectifs et Politique d'investissement

Le Fonds a pour but de générer un rendement attractif sur la période de détention recommandée, tout en conservant un faible risque économique en investissant au moins deux tiers de ses actifs nets dans des obligations, notamment des titres à taux variable, des obligations à coupon zéro, des obligations convertibles et des obligations avec warrant ainsi que des instruments du marché monétaire.

Pour atteindre son objectif, le Fonds peut recourir à divers titres, techniques et instruments. Par exemple, afin de gérer les risques de crédit, le Fonds peut recourir à des titres liés à un crédit et investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des swaps de défaut de crédit émis par des établissements financiers spécialisés de premier rang, à condition, s'ils ne sont pas utilisés à des fins de couverture, que leurs obligations ne dépassent pas les actifs nets du Fonds.

Pour une gestion efficace du portefeuille, le Fonds peut utiliser : des contrats de change à terme, des swaps, des contrats à terme et des options sur des titres, des indices d'actions et d'obligations européens, américains et japonais, ainsi que des devises et des fonds négociés en bourse. Pour minimiser le risque de change, les actifs qui ne sont pas libellés en euro peuvent être couverts contre l'euro. Le Fonds peut détenir des liquidités et équivalents de liquidités. Le Fonds peut investir ses actifs dans des titres émis ou garantis par un État membre de l'UE ou ses autorités, un autre État membre de l'OCDE ou un organisme public international dont font partie un ou plusieurs États membres de l'UE.

Indice de référence : Le Fonds est géré activement et n'est pas géré par rapport à un indice de référence.

Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement et prend en compte les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité, comme indiqué plus en détail dans la section « Investissement durable » du Prospectus.

La part de distribution verse des dividendes sur base annuelle.

La durée minimum d'investissement recommandée est 4 ans.

Les investisseurs peuvent vendre leurs actions sur demande n'importe quel jour ouvrable au Luxembourg.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce Compartiment reflète les prises de positions à l'achat et à la vente de la gestion sur les marchés des actions et de taux dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pour les classes de devises non couvertes, les fluctuations du taux de change peuvent affecter l'indicateur de risque lorsque la devise des investissements sous-jacents diffère de la devise de la classe de parts.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- **Risque de liquidité** : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- **Risque opérationnel** : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,13 %
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Les commissions de surperformance	Néant
-----------------------------------	-------

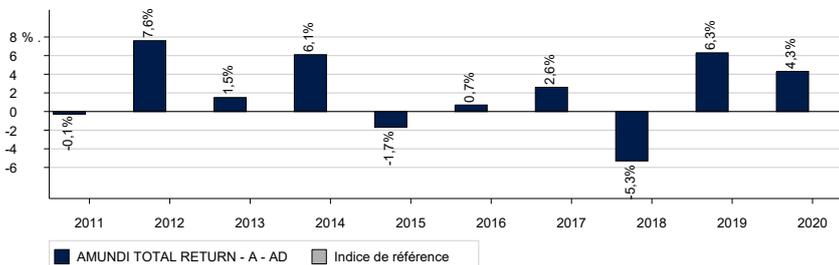
Les frais **d'entrée** et de **conversion** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent :

- Les commissions de surperformance,
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site www.amundi.lu/amundi-funds.

Performances passées



Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées sur ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM. Lancement de l'OPCVM : 2002.

Lancement de la classe de parts : 2002.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LUXEMBOURG.

Représentant en Suisse : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Paris, Succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, boîte 2119, 8022 Zürich

Service de paiement en Suisse : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Paris, Succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, boîte 2119, 8022 Zürich

En Suisse, le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel de cet UCITS peuvent être obtenus en allemand, gratuitement, auprès du représentant en Suisse.

Les détails relatifs à la politique de rémunération mise à jour, en ce compris une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de leur octroi, sont disponibles sur le site Internet: <https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi> et un exemplaire papier sera disponible sans frais et sur demande.

D'autres informations pratiques (par ex. la dernière valeur nette d'inventaire) sont accessibles sur le site www.amundi.lu/amundi-funds.

L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en parts d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Ce document décrit un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.

La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mars 2021.